

# Le travail frontalier dans le Grand Est : en 2018, 182 000 habitants de la région travaillent dans un pays voisin

Insee Analyses Grand Est • n° 144 • Mai 2022



Le Luxembourg est la première destination des travailleurs frontaliers qui résident dans le Grand Est, avec 86 500 actifs en 2018, contre 36 100 en 1999. L'attractivité de ce pays ne faiblit pas et sa zone d'influence continue de s'étendre dans le nord lorrain. Le nombre de frontaliers progresse également vers la Suisse, mais plus modérément. Bien que les effectifs aient nettement diminué depuis 1999, l'Allemagne reste la deuxième destination des frontaliers, et connaît un léger regain ces dernières années. La Belgique attire un peu plus de 8 200 travailleurs résidant dans la région.

Le profil des frontaliers varie selon les pays, avec davantage d'emplois peu qualifiés dans le secteur industriel en Allemagne et une plus forte proportion de cadres et d'employés qualifiés au Luxembourg. Quel que soit le pays, les frontaliers exercent de plus en plus dans le secteur tertiaire, et sont de plus en plus diplômés.

En 2018, 183 000 résidents du Grand Est travaillent à l'étranger, dont 182 000 dans un des quatre pays voisins. Parmi eux, presque la moitié a un emploi au Luxembourg, un sur quatre exerce en Allemagne, un sur cinq en Suisse, et moins de 5 % en Belgique. Le Grand Est est la région de résidence de 42 % des **frontaliers** de France métropolitaine. De ce point de vue, elle se place ainsi en première position des régions françaises, devant Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dernière compte quant à elle 127 000 actifs travaillant à l'étranger (essentiellement en Suisse), soit 29 % de l'ensemble des travailleurs frontaliers de France. Suivent ensuite les régions Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec chacune entre 32 000 et 38 000 actifs frontaliers, travaillant pour la plupart respectivement en Suisse, en Belgique et à Monaco.

## À proximité du Luxembourg et de la Suisse, près d'un actif occupé sur deux est frontalier

La Moselle et le Haut-Rhin sont les deux départements où la proportion de

frontaliers parmi les actifs en emploi est la plus forte (respectivement 19 % et 14 %), suivis de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin (9 % et 5 %).

À proximité des frontières luxembourgeoises et suisses, dans les zones d'emploi de Thionville et de Saint-Louis, quasiment un actif occupé sur deux est frontalier ► **figure 1**. Cette part est également élevée dans plusieurs zones d'emploi limitrophes de l'Allemagne : celle de Forbach (22 %) et, dans une moindre mesure, celles de Haguenau, de Sarreguemines et de Saint-Avold (plus de 10 % chacune). Le long de la frontière belge, c'est aussi le cas de la zone d'emploi de Sedan (10 % également). Bien que plus éloignées des grands pôles économiques de Luxembourg ou de Bâle, celles de Metz et Mulhouse frôlent aussi les 10 % d'actifs qui travaillent à l'étranger, tandis que celle de Strasbourg n'en compte que 2 % : une part faible, mais qui correspond tout de même à 7 000 travailleurs frontaliers.

Les actifs qui exercent en Allemagne se répartissent tout le long de la frontière : dans la Sarre, la communauté

régionale de Sarrebruck emploie près de 10 000 frontaliers venant de France, et l'arrondissement de Sarrelouis, environ 3 800. Dans le Bade-Wurtemberg, 7 900 frontaliers exercent dans l'arrondissement de l'Ortenau, 5 600 dans celui de Rastatt et 3 200 dans celui de Karlsruhe. Côté Suisse, les frontaliers se rendent majoritairement dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne : c'est le cas de 32 000 personnes, soit huit frontaliers sur dix habitant le Grand Est et se rendant en Suisse. Parmi ceux qui travaillent en Belgique, près des deux tiers se rendent dans les arrondissements d'Arlon et Virton. Au Luxembourg, 45 % des frontaliers se rendent dans la ville même de Luxembourg.

Par ailleurs, un quart des frontaliers vers l'Allemagne et la Belgique sont des Allemands ou des Belges résidant en France. Ceux qui travaillent au Luxembourg et en Suisse sont très rarement des Luxembourgeois ou des Suisses (1 % et 4 %), mais ils ont plus souvent une autre nationalité étrangère (notamment allemande, italienne, portugaise, ou la nationalité belge pour ceux qui exercent au Luxembourg).

En partenariat avec :

## L'attractivité du Luxembourg ne faiblit pas

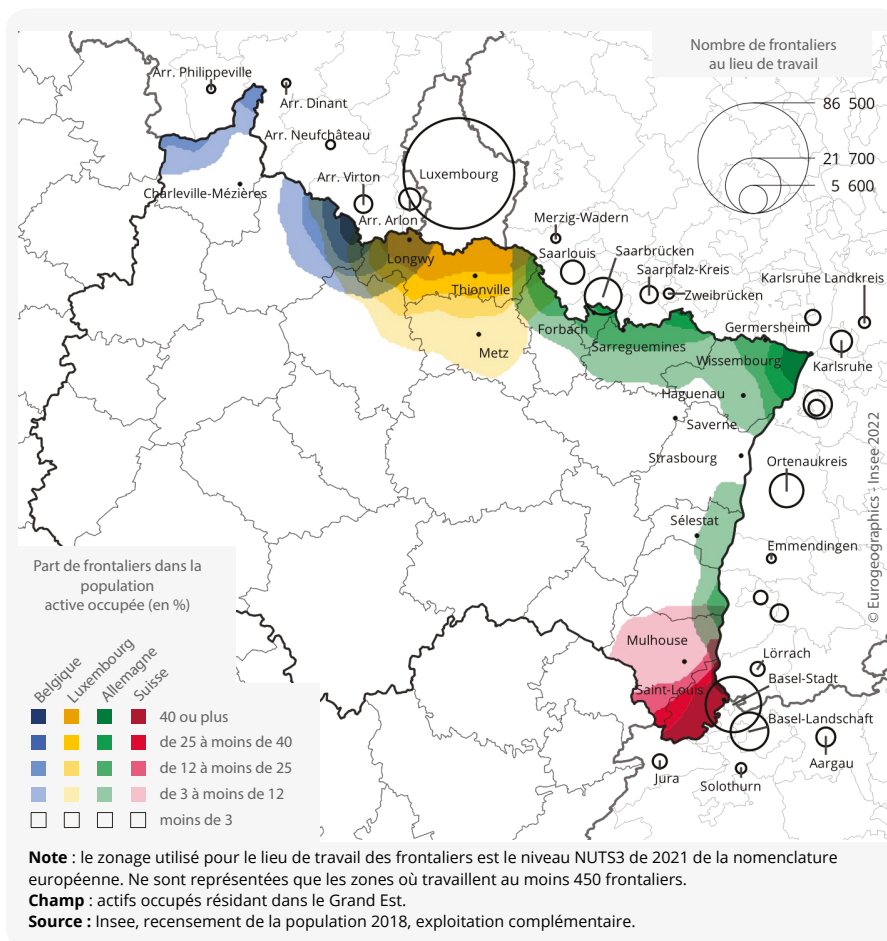
Le Luxembourg continue d'attirer de plus en plus de travailleurs habitant dans le Grand Est : en 2018, 86 500 personnes y travaillent, contre 36 100 en 1999. Leur nombre a ainsi augmenté en moyenne de 4,7 % par an depuis cette date, et cette progression ne faiblit quasiment pas au cours des dernières années (+ 4,1 % entre 2013 et 2018,

► **figure 2).**

Vers la Suisse, le nombre de frontaliers s'accroît également, passant de 32 500 à 39 400, mais de manière bien plus modérée : + 1,0 % par an en moyenne depuis 1999. Ce rythme est légèrement plus élevé depuis 2008 (entre + 1,3 % et + 1,4 %).

À l'inverse, les flux à destination de l'Allemagne baissent de 1,0 % par an en moyenne entre 1999 et 2018 (58 400 à 48 200). Alors qu'ils continuaient de diminuer sur la période 2008-2013 (- 1,5 % par an), un regain s'est toutefois opéré depuis 2013 (+ 1,0 % par an). Cette hausse concerne seulement le Bade-Wurtemberg, tandis que le nombre de frontaliers continue de reculer vers la Sarre et autour de Karlsruhe. Les frontaliers qui exercent en Belgique sont presque deux fois plus nombreux qu'en 1999, passant de 4 500 à 8 200 en 2018, soit une croissance moyenne de 3,2 % par an. Une contraction s'opère cependant à partir de 2013 (- 0,5 % par an).

## ► 1. Lieux de résidence et de travail des travailleurs frontaliers en 2018

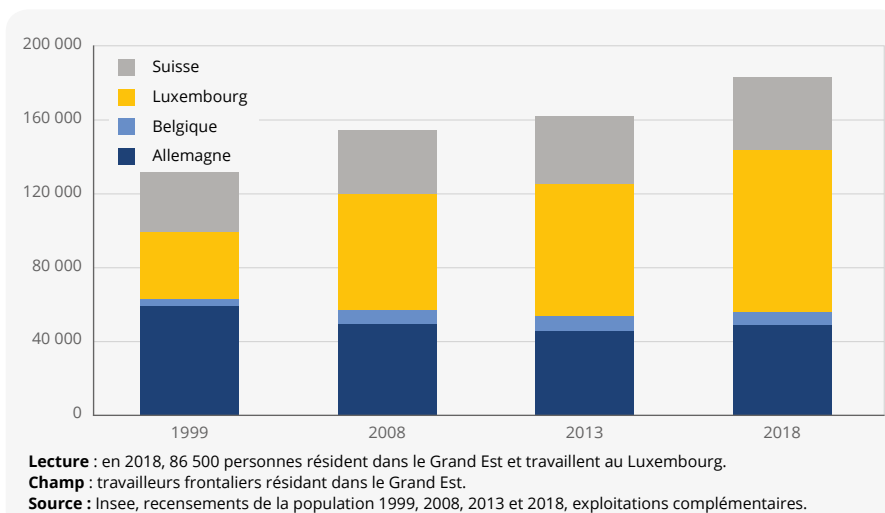


## Un frontalier sur quatre travaille dans l'industrie

L'industrie est le secteur qui emploie le plus de travailleurs frontaliers : 26 %, soit 10 points de plus que parmi les actifs qui travaillent en France ► **figure 3.** Les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration regroupent également un quart des travailleurs frontaliers, suivis des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien, qui en emploient 15 % : ces différentes activités sont surreprésentées chez les travailleurs frontaliers. À l'inverse, ceux-ci travaillent bien moins souvent dans le tertiaire non marchand (11 % contre 34 %).

Toutefois, cette répartition par secteur d'activité varie fortement selon le pays. Le poids de l'industrie est particulièrement fort en Allemagne et en Suisse (43 % et 35 %), mais concerne différents types de productions : côté allemand, il s'agit notamment de l'industrie automobile et côté suisse, de l'industrie pharmaceutique. En Belgique, 27 % des frontaliers travaillent dans le secteur industriel, dont 8 % dans l'agroalimentaire. Au Luxembourg, les emplois des frontaliers sont beaucoup moins orientés vers l'industrie.

## ► 2. Nombre de frontaliers en 1999, 2008, 2013 et 2018, selon le pays de travail



La spécificité du Luxembourg réside dans les activités financières et d'assurance, qui concernent 12 % des actifs venant du Grand Est, soit un peu plus de 10 000 frontaliers. Les activités juridiques et comptables y sont également surreprésentées par rapport aux autres pays frontaliers. En Belgique, c'est l'enseignement, la santé humaine et surtout l'action sociale qui se démarquent en employant respectivement 5 %, 7 % et 14 % des frontaliers. Le commerce de détail y est

aussi un important pourvoyeur d'emplois (12 %).

## Le nombre de frontaliers vers le Luxembourg augmente dans tous les secteurs

Le nombre de frontaliers progresse dans tous les secteurs au Luxembourg depuis 2008, à un rythme qui s'est même accéléré

depuis 2013. Le tertiaire marchand gagne ainsi 17 000 frontaliers depuis 2008, et les effectifs ont quasiment doublé dans le tertiaire non marchand, passant de 4 600 à 8 500 frontaliers entre 2008 et 2018, avec des hausses particulièrement fortes dans l'action sociale et l'enseignement. D'ailleurs, dans tous les pays frontaliers, le tertiaire non marchand emploie de plus en plus d'actifs du Grand Est. En Belgique, c'est le seul secteur où leur nombre progresse au cours des dix dernières années. En Suisse, les effectifs de frontaliers se sont maintenus dans l'industrie et ont augmenté dans les autres secteurs d'activité.

En Allemagne, les frontaliers sont de moins en moins nombreux à travailler dans l'industrie (23 300 en 2008 et 20 500 en 2018). Leur effectif a en revanche légèrement progressé dans la construction et le secteur tertiaire, notamment le commerce et le transport et entreposage. Sur la période récente (2013-2018), le léger rebond du nombre de frontaliers exerçant en Allemagne concerne l'ensemble des grands secteurs, avec une quasi-stabilité dans l'industrie et une croissance un peu plus forte que précédemment dans les autres activités.

### De moins en moins d'ouvriers non qualifiés en Allemagne et en Belgique

Avec la prépondérance des activités industrielles, près de la moitié des frontaliers travaillant en Allemagne et 39 % de ceux exerçant en Belgique sont des ouvriers, contre 35 % de l'ensemble des frontaliers tous pays de travail confondus. Dans ces deux pays, depuis 2008, les ouvriers sont toutefois de moins en moins nombreux parmi les travailleurs frontaliers, en particulier les ouvriers non qualifiés. Les processus de production industriels sont en effet de plus en plus automatisés et nécessitent de moins en moins de main-d'œuvre.

À l'inverse, avec la tertiarisation de l'économie, le nombre d'employés non qualifiés est en hausse dans tous les pays entre 2008 et 2018, de même que celui des cadres et des professions intermédiaires. Les employés sont nombreux en Belgique (28 % en 2018), avec des professions telles qu'aides à domicile, aides-soignants ou vendeurs. Les employés qualifiés sont quant à eux très présents au Luxembourg (18 %), notamment les employés de banque ou des services comptables et financiers, et leurs effectifs ont progressé au cours de la dernière décennie. Les professions intermédiaires couvrent un quart des effectifs, dans tous les pays sauf l'Allemagne où cette proportion est un peu plus faible (20 %). Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 6 % des frontaliers travaillant en Belgique, tandis qu'au Luxembourg et en Suisse, cette part atteint respectivement 16 % et 20 %.

### ► 3. Secteur d'activité des actifs en emploi selon le pays de travail, en 2018

| Secteur d'activité (A10)                                                                                  | Ensemble       |            | Frontaliers |            |            |            | Actifs occupés hors frontaliers |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------|-------------|------------|------------|------------|---------------------------------|
|                                                                                                           | Effectif       | %          | Allemagne   | Belgique   | Luxembourg | Suisse     |                                 |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres                                                | 47 700         | 26,2       | 42,6        | 26,5       | 13,2       | 34,6       | 15,6                            |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration                                    | 46 200         | 25,3       | 23,6        | 24,9       | 26,2       | 25,7       | 21,4                            |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 27 400         | 15,0       | 8,8         | 7,0        | 19,6       | 14,3       | 9,9                             |
| Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale                                    | 19 600         | 10,8       | 10,3        | 28,3       | 9,9        | 9,7        | 33,8                            |
| Construction                                                                                              | 15 800         | 8,7        | 7,2         | 6,6        | 9,9        | 8,1        | 6,2                             |
| Activités financières et d'assurance                                                                      | 12 000         | 6,6        | 1,6         | 1,1        | 11,9       | 2,1        | 2,8                             |
| Information et communication                                                                              | 6 600          | 3,6        | 2,0         | 0,4        | 5,4        | 2,3        | 1,5                             |
| Autres activités de services                                                                              | 5 500          | 3,0        | 3,2         | 4,0        | 3,0        | 2,7        | 4,7                             |
| Activités immobilières                                                                                    | 900            | 0,5        | 0,3         | 0,5        | 0,7        | 0,3        | 1,0                             |
| Agriculture, sylviculture et pêche                                                                        | 400            | 0,2        | 0,2         | 0,7        | 0,1        | 0,3        | 3,0                             |
| <b>Ensemble</b>                                                                                           | <b>182 200</b> | <b>100</b> | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>                      |

**Lecture :** en 2018, parmi les 182 200 frontaliers du Grand Est, 47 700 travaillent dans l'industrie, soit 26,2 %. Cette proportion atteint 42,6 % parmi les frontaliers qui travaillent en Allemagne.

**Champ :** actifs occupés résidant dans le Grand Est.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

#### ► Encadré - Environ 2 500 salariés résident dans un pays voisin et travaillent dans le Grand Est

Les habitants des pays voisins sont bien moins nombreux à venir travailler côté français. En 2019, on estime qu'environ 2 500 salariés résident dans l'un des quatre pays frontaliers du Grand Est (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse) et travaillent dans l'une des zones d'emploi de la région situées le long des frontières ou à proximité (en incluant celles de Metz, Verdun et Sarrebourg).

Parmi eux, environ 1 500 habitent en Allemagne, 600 en Belgique, 300 au Luxembourg et 100 en Suisse. Les travailleurs qui résident en Suisse exercent principalement en Alsace, ceux qui résident au Luxembourg, en Lorraine (Moselle et Meurthe-et-Moselle), et ceux qui viennent d'Allemagne travaillent surtout le long de la frontière allemande. Quel que soit leur pays de résidence, ces salariés sont majoritairement des hommes (entre 61 % et 70 %), et leur moyenne d'âge est de 43 ans (un peu moins pour ceux venant de Belgique). Près de six sur dix travaillent dans les services marchands (dont environ 15 % dans le commerce), un quart dans l'industrie et 10 % dans le tertiaire non marchand.

Ces estimations sont réalisées à partir de déclarations administratives des employeurs du secteur privé, du secteur public et des particuliers employeurs (base *Tous salariés* 2019), et comportent quelques limites. En particulier, il n'est pas possible de connaître le lieu précis de résidence des salariés venant de l'étranger. Ces chiffres peuvent donc inclure des actifs habitant à bonne distance des frontières.

### Toujours plus de diplômés d'études supérieures

En lien avec les métiers exercés, la proportion de diplômés d'études supérieures est plus élevée parmi les frontaliers qui travaillent au Luxembourg et, dans une moindre mesure, en Suisse, que parmi ceux qui ont un emploi en Allemagne ou en Belgique (respectivement 46 % et 39 %, contre 26 % et 27 %, ► **figure 4**). En Suisse, les plus hauts diplômes (Bac + 5 ou plus) sont toutefois plus fréquents. Quel que soit le pays de travail, la part de frontaliers titulaires d'un diplôme d'études supérieures a progressé en dix ans, passant de 28 % à 38 %, mais la hausse est plus forte au Luxembourg et en Suisse qu'en Allemagne et en Belgique. La proportion de bacheliers a également légèrement augmenté, quel que soit le lieu de travail.

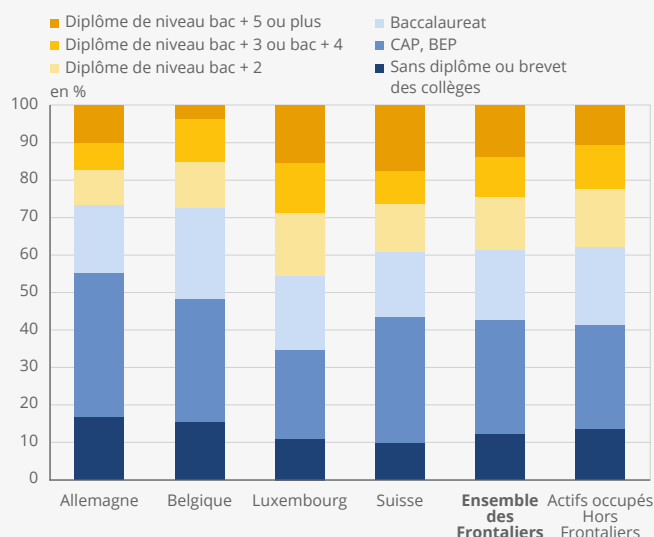
Par conséquent, les titulaires d'un CAP ou BEP sont de moins en moins représentés parmi les frontaliers, notamment parmi

ceux exerçant en Suisse et au Luxembourg. La proportion de travailleurs peu ou pas diplômés (brevet des collèges ou équivalent) baisse également dans tous les pays. En Allemagne, les frontaliers possédant au plus un CAP ou BEP restent toutefois majoritaires, tandis qu'ils ne représentent qu'un actif sur trois parmi ceux qui ont un emploi au Luxembourg.

### Les frontaliers vers l'Allemagne : plus d'hommes, plus âgés

La majorité des frontaliers qui résident dans le Grand Est ont entre 35 et 54 ans (58 %, pour 51 % des non-frontaliers) et la moyenne d'âge s'élève à 42 ans. Ceux qui travaillent en Allemagne et en Suisse sont en moyenne plus âgés : respectivement 46 et 44 ans, contre 41 ans pour la Belgique et 40 ans pour le Luxembourg. Près d'un frontalier sur quatre qui exerce en Allemagne a plus de 55 ans, contre seulement 8 % de ceux qui ont un emploi au Luxembourg ► **figure 5**.

#### ► 4. Niveau de diplôme des actifs en emploi selon le pays de travail, en 2018

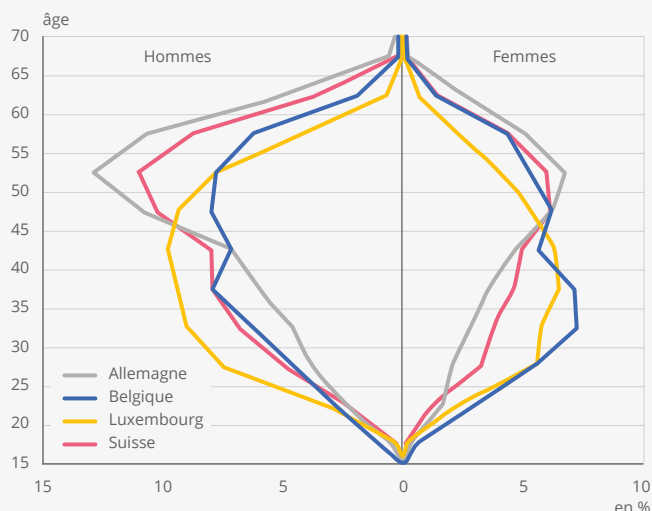


**Lecture :** en 2018, 39 % des frontaliers qui travaillent en Allemagne ont un CAP/BEP, contre 28 % des résidents du Grand Est non frontaliers.

**Champ :** actifs occupés résidant dans le Grand Est.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

#### ► 5. Pyramide des âges des travailleurs frontaliers selon le pays de travail



**Note :** les % indiqués correspondent à une tranche d'âge quinquennale et sont attribués au centre de la classe.

**Lecture :** en 2018, 13 % des frontaliers du Grand Est qui travaillent en Allemagne sont des hommes âgés de 50 à 55 ans.

**Champ :** travailleurs frontaliers résidant dans le Grand Est.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Quel que soit le pays de travail, les frontaliers sont majoritairement des hommes, seuls 38 % sont des femmes. Elles sont plus nombreuses parmi les actifs qui exercent en Belgique (46 %), en lien avec des activités professionnelles souvent plus féminisées. Sept frontaliers sur dix vivent en couple, et pour trois quarts de ces couples, un seul des conjoints travaille à l'étranger. La proportion de couples où les deux conjoints sont frontaliers est un peu plus élevée aux frontières belges et luxembourgeoises (25 % et 26 % contre 18 % à la frontière allemande). Lorsqu'un seul des membres du couple est frontalier, c'est l'homme, sept fois sur dix.

#### Une influence luxembourgeoise qui continue de s'étendre

En 2018, 492 communes du Grand Est comprennent au moins 20 % de frontaliers parmi leurs actifs occupés, contre 436 en 1999. Mais l'évolution de ces « zones d'influence » varie selon les différents pays. Ainsi, le nombre de communes qui comptent plus de 20 % de frontaliers travaillant au Luxembourg a plus que doublé en 19 ans, passant de 92 à 193. Il en est de même pour la zone d'attractivité de la Belgique, avec 32 communes en 1999 et 63 en 2018. Le rythme d'extension de ces zones s'est toutefois réduit depuis 2008 par rapport à la période précédente

(1999-2008). Concernant la Suisse, malgré une croissance continue du nombre de frontaliers, sa zone d'influence est restée très stable entre 1999 et 2018 (111 puis 112 communes). La zone d'attractivité de l'Allemagne s'est quant à elle réduite, passant de 176 communes en 1999 à 104 en 2018, avec toutefois une stabilisation depuis 2013. ●

Thibaut Martini, Sophie Villaume (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### ► Définitions

Dans cette étude, un **travailleur frontalier** est une personne qui réside dans le Grand Est et qui déclare travailler dans l'un des quatre pays voisins (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse). Les **emplois non qualifiés** comprennent les ouvriers non qualifiés, directement identifiables dans la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles, et les employés non qualifiés, dont la définition est issue des travaux d'Olivier Chardon (présentés dans l'*Insee Première* n° 796 de juillet 2001). La qualification des employés est définie profession par profession : celles exercées en grande proportion par des personnes possédant un diplôme de la même spécialité que leur profession sont considérées comme qualifiées.

#### ► Sources

Les résultats présentés ici proviennent des **recensements de la population** de 1999, 2008, 2013 et 2018. Ce dernier correspond au cumul des cinq dernières annuelles de recensement réalisées entre 2016 et 2020. Le recensement de la population permet de disposer d'informations détaillées sur les travailleurs frontaliers et homogènes selon les territoires (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, lieu de résidence et de travail, etc.).

#### ► Pour en savoir plus

- **Debouzy I., Simon A.**, « Le travail frontalier en forte croissance : 115 000 habitants de la région employés en Suisse », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 101, juillet 2020.
- **Charton C., Ville H.**, « La bande frontalière : un territoire lié à l'économie suisse », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 70, juin 2020.
- **Mironova E., Villaume S.**, « Depuis 1999, le nombre de frontaliers à destination du Luxembourg a doublé », *Insee Analyses Grand Est* n° 97, juin 2019.
- **Mironova E., Villaume S.**, « Forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg », *Insee Première* n° 1755, juin 2019.

